

[Antitrust : Google obtient un nouveau délai de l'Europe](#)

Google obtient un délai supplémentaire de 15 jours pour répondre à la [communication de griefs](#) selon laquelle l'entreprise abuse de sa position dominante sur le marché des comparateurs de prix via son moteur de recherche. Dans le cadre de l'enquête antitrust ouverte en 2010, la Commission européenne a en effet déplacé la date butoir du 17 au 31 août 2015, a fait savoir l'entreprise américaine jeudi.

Aphabet ne change rien à l'affaire

En début de semaine, Google a annoncé une refonte de sa structure et la création du [conglomérat Alphabet Inc](#), sa maison mère. L'initiative a surpris les marchés, mais elle ne devrait pas avoir d'impact sur l'enquête en cours et ne serait pas liée à la résolution du Parlement européen appelant à [démanteler Google](#), d'après des juristes interrogés par le *New York Times* et *Business Insider*.

De son côté, Bruxelles a confirmé accorder un nouveau délai à Google (la multinationale ayant déjà demandé et obtenu plus de temps pour répondre à la communication de griefs). Ce délai supplémentaire doit lui permettre « *d'exercer pleinement ses droits de défense* ».

Google et son nouveau [CEO, Sundar Pichai](#) devraient opter pour une alternative à l'audience à huis clos, jugée trop risquée pour obtenir gain de cause. À Bruxelles, Margrethe Vestager, qui a succédé à Joaquin Almunia au poste de commissaire à la Concurrence, est en charge du dossier.

Lire aussi :

[Antitrust : l'UE accuse officiellement Google et se penche sur Android](#)
[Google : pour le Parlement européen, l'UE n'a obtenu aucun résultat](#)

crédit photo © Vladislav Kochelaevs Fotolia.com